

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

CIETECH aide les entreprises Lanaudoises à identifier leurs priorités numériques et à sélectionner les solutions technologiques qui leur permettront d'innover avec agilité.

Chaque dossier reçu fera l'objet d'une entrevue afin de valider le mandat à la suite de laquelle un comité déterminera l'éligibilité du projet.

CIETECH, de concert avec Lanaudière Économique, met en place, pour un temps limité, un programme destiné à soutenir financièrement les commerçants s'engageant dans le programme d'accompagnement de la transformation numérique.

Les implantations technologiques visant l'amélioration de l'expérience client seront admissibles à un escompte incitatif*. Suivant la mise en place de la solution numérique de votre entreprise (ex. : la mise en ligne du site transactionnel), CIETECH s'engage à appliquer un escompte de 20 % de votre investissement jusqu'à concurrence de 1 500 \$ (pour tout le territoire de Lanaudière). Les SADC du territoire Lanaudois offrent également 20% du coût jusqu'à concurrence de 1,500\$.

** Considérant que les budgets disponibles sont limités, nous ne pouvons garantir que l'ensemble des escomptes pourront être appliqués à votre projet. Le programme sera effectif jusqu'à la limite des fonds disponibles; sous toute réserve de révision des fonds en cours d'analyse de votre dossier.*

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ & PARAMÈTRES DU PROGRAMME

- Être une entreprise immatriculée ayant son siège social ou sa principale place d'affaires sur le territoire de la région de Lanaudière;
- Opérer, en tout ou en partie dans un des 5 secteurs d'activité suivants : Commerce de détail, Restauration, Tourisme & récréotourisme, Culture, Sports & loisirs, Services aux individus ou entreprises;
- S'engager dans un projet de transformation numérique qui engendre des impacts dans l'amélioration de l'expérience client;
- Remplir le formulaire d'application au programme de transformation numérique;
- Débuter le programme d'accompagnement avec l'équipe de CIETECH et/ou de ses partenaires;
- Acquitter les frais d'adhésion au programme d'accompagnement;
- S'engager avec un fournisseur de solutions technologiques;
- Démontrer sa capacité à obtenir le financement complet pour réaliser le projet;
- S'engager à mettre en place la solution dans les 12 mois suivant la date de confirmation d'admissibilité au programme d'aide financière.